



CAVES A VIDER SOUS 21 JOURS

Par **margot94**, le **29/01/2018** à **11:37**

Bonjour, mon bailleur doit effectuer des travaux dans les caves pour une durée de plus de 8 mois voir 1 ans (gros travaux). Car notre immeuble s'affaisse, refaire les fondations. Notre bailleur nous demande de vider nos caves dans un délai de 3 semaines sous menace de mettre nos biens à la déchetterie et sans aucune possibilité de stockage dans l'immeuble. Je n'ai reçu aucun courrier de leur part à part une lettre d'information dans le hall de mon immeuble. Nous sommes une trentaine de locataires dans ce cas.

Quels recours avons nous. A la demande de la mairie (responsable logement social) nous avons déposer un dossier avec pétitions à l'appuis.

Nous avons demander dans notre courrier un emplacement ou box pour y stocker nos biens. le bailleur social a-t-il le droit et l'obligation de nous mettre dans cette situation.

La situation est urgente car nous avons jusqu'au 22 février pour vider les caves.

En attente de vos reponses.

Margot